

7 février 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le sept (7) février 2023 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures deux (20h02), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

23-02-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2023;
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2023-01-25;
 - 4.2 Adjudication du contrat pour les services professionnels en architecture, ingénierie et surveillance des travaux – Centre nature Ramezay;
 - 4.3 Programme d'aide – Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau local – Travaux de pavage d'une partie du rang Bourgchemin Ouest;
 - 4.4 Taux d'intérêt et frais d'administration – Approbation;
 - 4.5 Achat de jardinières – Mandat à la firme Villiard serres & jardins.
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Indexation des échelles salariales et changement d'échelon – Approbation;
 - 5.3 Signature des contrats des employés municipaux – Autorisation;
 - 5.4 Aide à la réception, à l'administration et aux loisirs – Engagement;
 - 5.5 Demande d'aide financière – Fonds de développement rural – Nommer un responsable;
 - 5.6 Avis de motion et présentation – Règlement # 339-23 décrétant les modalités de publication des avis publics.
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun point
- 7. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT**
 - 7.1 Salon Americana – Inscription.
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme – Nomination.
- 9. REQUÊTES DIVERSES**
 - 9.1 Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications – Assurances;
 - 9.2 Produits d'hygiène durables – Subvention;
 - 9.3 Association de Hockey Mineur des Villages – Demande d'appui financier;
 - 9.4 Les journées de la persévérance scolaire – 13 au 17 février 2023;
 - 9.5 Jour de la Terre – 22 avril – Inscription de la municipalité;
 - 9.6 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive – 13 mars 2023 - Proclamation.
- 10. LOISIRS – ORGANISMES - AUTRES**
 - 10.1 Aucun point
- 11. IMMEUBLES**

7 février 2023

11.1 Achat d'étagères pour l'entrepôt froid – Entériner le mandat confié à la firme Camrack.

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Audrey, appuyée par le conseiller Simon Valcourt et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-02-24

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2023

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2023 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

23-02-25

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2023-01-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2023-01-25 des comptes payés et à payer au montant de 1 141 503,50\$ pour le mois de janvier 2023, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de décembre 2022 au montant de 31 284,70\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 1 172 788,20\$.

ADOPTÉE

23-02-26

4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – CENTRE NATURE RAMEZAY

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques # 14122022 pour des services professionnels ;

Considérant que la Municipalité a reçu quatre (4) offres de services et que toutes étaient conformes pour analyse ;

Considérant que la Municipalité a constitué un comité de sélection pour évaluer les offres reçues;

Considérant que le rapport du comité a été remis au conseil de la Municipalité pour adoption ;

Considérant que le rapport d'évaluation confirme que les quatre (4) offres reçues conformes et analysées ont obtenu le pointage de soixante-dix (70) permettant d'ouvrir l'enveloppe de prix soit;

Rang	Nom du soumissionnaire	%/100	Offre déposée	Pointage
1	Julie Lussier Architecte	91%	232 249,50\$	6,071
2	Faucher-Gauthier Architectes	91%	317 905,88 \$	4,435
3	Groupe Leclerc Architecte	94%	378 210,26 \$	3,807
4	Francis Lussier Architecte	89%	380 222,33 \$	3,655

Considérant que la Municipalité veut réaliser ce projet dans les meilleurs délais et conditions ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

7 février 2023

Que la Municipalité accorde le mandat de services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage après analyse soit à Julie Lussier Architecte pour un montant de 232 249,50 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres publiques # 14122022 ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les documents requis.

ADOPTÉE

23-02-27

4.3 PROGRAMME D'AIDE – RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL – TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU RANG BOURGCHÉMIN OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Carole Thibeault, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marjolaine Berthiaume, appuyée par Audrey Lussier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

23-02-28

4.4 TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS D'ADMINISTRATION – APPROBATION

Considérant le règlement 258-18-20 adopté le 5 mai 2020 à l'effet que le taux d'intérêt sur les arrrages et les frais d'administration seraient dorénavant approuvés par le conseil et adoptés par résolution ;

Considérant que le conseil juge opportun qu'une résolution soit adoptée annuellement, suite à l'adoption du règlement de taxation ;

Considérant le règlement 258-21-23 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception a été adopté le 10 janvier 2023 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De fixer à 15% le taux d'intérêt sur tous les arrrages et toutes les autres sommes dues à la municipalité ;

Que les frais d'administration soient les suivants :

Un montant de 45 \$ (quarante-cinq dollars) sera facturé à toute personne qui effectue un paiement par chèque ou autre, dont les fonds sont insuffisants à son compte bancaire pour que la municipalité puisse en prélever le montant ;

7 février 2023

Un montant de 20 \$ (vingt dollars) sera facturé pour couvrir les frais des envois par courrier recommandé à toute personne qui n'effectue pas les paiements de taxes ou autres comptes dus à la municipalité, conformément aux délais prescrits par la loi.

ADOPTÉE

23-02-29

4.5 ACHAT DE JARDINIÈRES – MANDAT À LA FIRME VILLIARD SERRES & JARDINS

Considérant la soumission reçue de la firme Villiard serres & jardins, en date du 9 janvier 2023, pour l'achat de jardinières pour la saison 2023 :

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'achat de 16 jardinières, auprès de la firme Villiard serres & jardins, au prix unitaire de 86,95\$ avant taxes, conformément à l'offre reçue en date du 9 janvier 2023.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023.

23-02-30

5.2 INDEXATION DES ÉCHELLES SALARIALES ET CHANGEMENT D'ÉCHELON – APPROBATION

Considérant que la politique de rémunération des employés a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2020;

Considérant que le conseil doit approuver, au premier janvier de chaque année, l'indexation des échelles salariales et le changement d'échelon;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'augmentation de salaire des employés pour l'année 2023 établi comme suit :

- Le changement d'échelon
- L'indexation de l'échelle salariale établie à 5%

ADOPTÉE

23-02-31

5.3 SIGNATURE DES CONTRATS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les contrats des employés municipaux, conformément aux discussions intervenues entre les membres du conseil et la directrice générale.

ADOPTÉE

23-02-32

5.4 AIDE À LA RÉCEPTION, À L'ADMINISTRATION ET AUX LOISIRS – ENGAGEMENT

Considérant que le poste de coordonnatrice des loisirs est temporairement vacant et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne pour une période d'environ 6 mois;

7 février 2023

Considérant que madame Éliane Parent-Vigneault a postulé pour ce poste et a été rencontrée par la direction générale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'embauche de madame Éliane Parent-Vigneault, pour une période approximative de 6 mois, et ce, conformément à l'entente intervenue entre les membres du conseil, la direction générale et madame Parent-Vigneault.

ADOPTÉE

23-02-33

5.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – NOMMER UN RESPONSABLE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains, pour le projet de réaménagement intérieur de la cantine du terrain de balles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER madame Sylvie Chatigny, adjointe administrative, à déposer une demande auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour ce projet et à signer tout document concernant cette demande, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

5.6 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT # 339-23 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Avis de motion est donné par la conseillère Karine Dalpé concernant le projet de règlement numéro 339-23 relatif à l'affichage des avis publics.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 339-23.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

7. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

23-02-34

7.1 SALON AMERICANA – INSCRIPTION

Considérant que le salon Americana - Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales, aura lieu au Palais des Congrès de Montréal du 20 au 22 mars 2023;

Considérant que le directeur des travaux publics a manifesté son intérêt pour assister à cet événement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre au directeur des travaux publics d'assister à cet événement et de rembourser les frais de déplacement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

8. URBANISME

23-02-35

8.1 NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION

Considérant que Monsieur Daniel Lanoie a remis sa démission à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'une annonce a été transmise aux résidents de la Municipalité afin de combler le poste vacant;

Considérant que deux personnes se sont portées candidates;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De retenir la candidature de Madame Mélissa Foucault, comme membre votant du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

De transmettre une lettre de remerciements à M. Lanoie pour son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

9. REQUÊTES DIVERSES

23-02-36

9.1 BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ASSURANCES

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

7 février 2023

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE

9.2 PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES – SUBVENTION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

23-02-37

9.3 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

L'AHMV « Association de Hockey Mineur des Villages » organise le rendez-vous des champions le 18 mars 2023 au centre récréatif de St-David. Afin de pouvoir remettre médailles et trophées aux jeunes sportifs et sportives de nos municipalités, une demande de commandite a été transmise à la Municipalité.

Considérant que treize (5) jeunes de la municipalité participent à cet événement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir la somme de trois cent soixante-quinze dollars (375\$) à l'association pour cet événement.

ADOPTÉE

23-02-38

9.4 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 13 AU 17 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 13 au 17 février 2023, sous le thème « *Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER!* », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLARER les 13, 14, 15, 16, 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « *Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER!* », sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés; et

7 février 2023

D'AUTORISER une dépense de l'ordre de 10\$/élève de l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel, pavillon Saint-Hugues, pour une somme approximative de 1 470\$, et ce, pour la réalisation d'actions ou d'événements qui encourageront la persévérance scolaire.

ADOPTÉE

23-02-39

9.5 JOUR DE LA TERRE – 22 AVRIL – INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que les membres du conseil souhaitent démontrer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Hugues pour l'environnement et soutenir les manifestations du Jour de la Terre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire la Municipalité de Saint-Hugues afin qu'elle devienne partenaire des municipalités engagées 2023; et

Que la Municipalité de Saint-Hugues s'engage à s'impliquer et à soutenir la campagne municipale 2023 du Jour de la Terre, visant à inciter les citoyens à poser des gestes concrets pour l'environnement.

ADOPTÉE

23-02-40

9.6 JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – 13 MARS 2023 – PROCLAMATION

Considérant que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et d'inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ».

ADOPTÉE

10. LOISIRS – ORGANISMES – AUTRES

Aucun point

